



SÉPARATION



SÉANCES D'INFORMATION

gratuites et animées
par des professionnels



Informations et inscription :

[caf.fr/Ma Caf/Offre de service/Séparation rubrique
Nos services](http://caf.fr/Ma Caf/Offre de service/Séparation rubrique Nos services)

Droits
Caf/Msa

Lieux
ressources

Aides
éventuelles

Infos
juridiques

Services
et conseils



LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS



en visioconférence
en présentiel

en partenariat avec



santé
famille
retraite
services



LES SÉANCES D'INFORMATION « QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE SÉPARATION », QU'EST-CE QUE C'EST ?

Quand un couple se sépare, il est parfois difficile de s'y retrouver dans son rôle de parent et de savoir quels seront les impacts sur les enfants. Les séances d'information « Que dois-je faire en cas de séparation » permettent de s'informer sur les conséquences d'une séparation, pour préserver l'intérêt des enfants et les protéger des conflits. Elles permettent de :



Mieux comprendre ce qui se passe lors d'une séparation.



Se pencher sur vos responsabilités parentales.



Identifier les répercussions de votre séparation sur vos enfants.



Prendre les décisions sur l'organisation familiale à mettre en place.

EST-CE QUE JE SUIS CONCERNÉ-E PAR CES SÉANCES D'INFORMATION ?

Ces séances d'information, d'1h à 1h30, s'adressent à tous les parents pendant ou après la séparation. Elles se déroulent sans la présence des enfants. Celle des deux parents est recommandée mais pas obligatoire. Vous pouvez y participer en présentiel ou en visioconférences.

COMMENT M'INSCRIRE À CES SÉANCES ?

Vous pouvez vous inscrire à partir du formulaire d'inscription sur le site caf.fr ou en contactant le 02 41 22 38 38. Si les dates proposées ne vous conviennent pas, n'hésitez pas à l'indiquer sur le formulaire pour que nous puissions vous recontacter.

COMMENT CES SÉANCES VONT SE DÉROULER ?

Si vous êtes intéressé-e, vous allez être invité-e à participer à une rencontre avec des professionnels : un juriste du CIDFF, un médiateur familial et un travailleur social de la Caf. Les sujets suivants y seront abordés :



La réorganisation du quotidien (logement, mode de garde...).



Les relations familiales : communication entre parents et avec l'enfant.



Des informations juridiques (droits et démarches à réaliser).



La médiation familiale.



Les contacts utiles près de chez vous.

Ces séances sont anonymes, gratuites et sans engagement de votre part.

ET SI JE SOUHAITE EN SAVOIR PLUS ?

- > Rendez-vous sur www.caf.fr pour avoir plus d'informations sur les offres de la Caf en cas de séparation.
- > Rendez-vous sur www.monenfant.fr pour accéder à des conseils pratiques pour les parents au quotidien.
- > Rendez-vous sur www.parents49.fr pour accéder à des informations, ressources et outils sur la parentalité.